

LA NORME NF EN 206-1

Cette norme s'applique aux bétons destinés aux structures coulées en place, aux structures préfabriquées, aux éléments de structure préfabriqués pour bâtiments et structures de génie civil.

Ce document spécifie les exigences applicables aux matériaux constitutifs du béton, aux propriétés du béton frais et durci et à leur vérification, aux limitations imposées à la composition du béton, à la livraison du béton frais, aux procédures de contrôle de production, aux critères de conformité et à l'évaluation de la conformité.

Cette norme a été élaborée dans la continuité des précédentes (Norme P18305) afin de garantir une durée de vie minimum des bétons répondant à cette norme, de 50 ans.

Pour cela elle a défini 18 classes d'expositions des bétons avec pour chacun des valeurs limites quant aux dosages en liant, en eau, en air, en addition, etc.

Ce sont par exemple les classes XC1 – XF1 – XA2- etc, (cf annexes 206)

Dorénavant toutes les règles d'art de réalisation d'ouvrages (DTU – FASCICULE) imposent l'utilisation de béton EN206-1 type BCS ou BPS